

Déscolarisation et Conflits Fonciers en Côte d'Ivoire

Toure Krouélé^{[a],*}

^[a]Ph.D., Enseignant-Chercheur en Sociologie de l'Éducation, à l'École Normale Supérieure d'Abidjan.

*Corresponding author.

Received 18 November 2017; accepted 10 January 2018

Published online 26 February 2018

Résumé

Cette étude sur la déscolarisation et les conflits fonciers en Côte d'Ivoire procède par une analyse documentaire et une enquête par entretiens avec des acteurs de la chefferie traditionnelle et des déscolarisés retournés à la terre. Ces personnes sont sélectionnées dans un échantillon de villages situés au sud, à l'ouest, au centre et au nord du pays. Les résultats mettent en évidence des taux élevés de déscolarisation. Une proportion importante de ces déscolarisés retournent à la terre où ils rencontrent des difficultés d'intégration liées à la raréfaction des terres cultivables. Des conflits éclatent alors entre différents acteurs et se manifestent diversement allant des palabres interminables à des assassinats et à la remise en cause de la cohésion sociale. Ces conflits sont toutefois plus récurrents au sud et à l'ouest, régions forestières favorables aux cultures de rente.

Mots clés: Déscolarisation; Conflits fonciers; Cultures de rente; Droit coutumier; Côte d'Ivoire

Krouélé, T. (2018). Déscolarisation et Conflits Fonciers en Côte d'Ivoire. *Canadian Social Science*, 14(2), 87-102. Available from: <http://www.cscanada.net/index.php/css/article/view/10173>
DOI: <http://dx.doi.org/10.3968/10173>

INTRODUCTION

Embrasser dans une même étude deux thèmes comme la déscolarisation et les conflits fonciers, revient à s'appuyer à la fois sur la sociologie de l'échec scolaire, de la déscolarisation, de la sélection sociale, des inégalités et des conflits.

La déscolarisation est le fait de quitter l'école avant la fin des cycles de l'enseignement primaire ou secondaire. Elle intervient par abandon volontaire ou involontaire, après plusieurs redoublements ou lorsque l'enfant est frappé par la limite d'âge. Comme telle, elle résulte de l'échec scolaire qui est défini par Francine Best (1999) comme un phénomène socio-scolaire renvoyant à la situation des élèves en difficulté ou exclus de l'école. En effet, le concept d'échec scolaire prend en compte plusieurs situations vécues par l'élève en difficulté à l'école; des situations qui ont fait l'objet d'études critiques de la part de nombreux sociologues comme Bourdieu et Passeron (1964), Baudelot et Establet (1971) ou Boudon (1973). Les analyses sociologiques appréhendent ce phénomène à travers diverses expressions comme la sélection scolaire, les inégalités d'accès et de réussite, les inégalités de chances, la reproduction des élites, l'absence de démocratisation de l'école ou le poids de l'origine sociale sur les destinées scolaires. L'échec scolaire renferme ainsi le redoublement, le retard, l'ajournement, l'exclusion, l'auto-exclusion, l'abandon, le décrochage ou encore la déscolarisation. Sur ce sujet, Ravon, (2000, p.285) note que

les acceptions «retard(s) scolaire(s)», «insuccès scolaire(s)», «déficit scolaire», ou «déchet scolaire» se rapprochent du terme «échec scolaire» par leur rapport de synonymie ou leur appartenance à une même chaîne d'équivalence (problème scolaire). Mais également, d'autres expressions comme «cancre (s)», «déclassés», «déchet (s)», «handicap socioculturel» peuvent, par les définitions qu'elles portent, être intégrées au même univers de sens.

En tout état de cause l'échec scolaire, ainsi que le signale F. Best, condamne des élèves intelligents soit à sortir du système scolaire sans qualification, soit à aller en apprentissage ou dans des sections préparant à des CAP dévalorisés. Il empêche de poursuivre des études longues et d'accéder à l'enseignement supérieur.

En fait, les sociologues de l'éducation emploient rarement les concepts de déscolarisation ou d'échec

scolaire. Ces termes apparaissent trop généraux, trop englobants et ne sont pas reconnus par tous comme des concepts scientifiquement opératoires. Les grandes recherches scientifiques insistent surtout sur les inégalités sociales à l'école. Les ressorts de l'échec et de la déscolarisation sont ainsi donnés par les analyses sociologiques des inégalités de réussite scolaire. Ces analyses ont produit plusieurs modèles théoriques dès les années 60. Bourdieu et Passeron (1970) élaborent notamment la théorie de la reproduction. Ils soutiennent que les inégalités de réussite scolaire constituent un phénomène social, qu'il faut expliquer par des processus sociaux, et non en invoquant des processus psychologiques, notamment des différences de potentiel intellectuel (les dons innés). En clair, c'est la variété des socialisations familiales, dans des sociétés stratifiées, qui donne les grilles de lecture servant à comprendre les réussites inégales des enfants face aux exigences de l'école.

Pour analyser les inégalités de réussite par l'école, Boudon (1973) développe de son côté l'individualisme méthodologique. Cette théorie, qui s'inscrit dans une perspective micro-sociologique, soutient que le déterminisme social ou scolaire n'explique pas toutes les inégalités à l'école. Certaines explications doivent être recherchées chez les acteurs, avec leurs comportements, leurs choix, et leurs décisions. En clair, les acteurs disposent d'une marge de liberté qui les autorise à faire des choix à chaque moment de leur scolarité. Pour Raymond Boudon, l'agrégation des conduites individuelles est susceptible de produire des effets non intentionnels et qu'aucun individu en particulier n'a visé. Le sociologue parle d'«effet émergent» ou d'«effet pervers» pour désigner les résultats des décisions des acteurs. De plus, pour expliquer ces comportements, on ne peut éluder la question des relations entre chances scolaires et chances sociales c'est-à-dire le rôle de l'éducation dans le processus de stratification sociale.

L'inégalité des chances scolaires justifie ainsi la déscolarisation c'est-à-dire l'abandon, l'exclusion ou l'auto-exclusion chez les acteurs que sont les élèves. Les déscolarisés sont obligés de quitter l'école avant la réalisation du projet scolaire prévu dans leur famille. Intervenant sur ce sujet, Dubet (1996) démontre que l'exclusion scolaire procède par des mécanismes de fabrication des surnuméraires. Le phénomène est institutionnel car il apparaît comme une conséquence du fonctionnement de l'institution scolaire. De fait, c'est la sélection scolaire qui remplace les inégalités sociales. Cela ne veut pas dire que les origines sociales ne pèsent pas de manière déterminante sur la carrière des élèves. En réalité, la sélection ne se fait plus en amont des études, directement par la naissance qui fixe l'entrée dans telle ou telle filière, mais au cours même des études et en fonction des performances des élèves. Ainsi, un élève ne va pas au lycée professionnel parce qu'il est fils d'ouvrier, mais parce que ses performances lui interdisent d'accéder aux

filières d'enseignement général ; il se trouve qu'il a de grandes chances d'être par ailleurs fils d'ouvrier ou de famille défavorisée. A une sélection sociale préalable se substitue une sélection scolaire en continu qui s'opère selon un principe de croissance géométrique.

La sélection scolaire correspond aux chances scolaires qui justifient généralement les chances sociales après les études. Dans les sociétés développées, le statut social est censé être de plus en plus conquis par l'individu et non plus hérité (*l'achievement* l'emporte sur *l'ascription*), les verdicts scolaires ont donc de plus en plus d'importance par rapport à l'origine sociale. Pourtant des études dans certains pays comme le Royaume-Uni, la Suède montrent plutôt une baisse de l'influence du niveau scolaire sur les destinées individuelles. Concrètement,

dans une société où les diplômes sont de plus en plus répandus, ils deviennent de moins en moins «informatifs» pour les employeurs, qui peuvent valoriser d'autres facettes du mérite que celles sanctionnées par l'école. Les inégalités sociales d'accès à la formation peuvent ainsi voir leur portée (en termes de mobilité sociale) minimisée par l'affaiblissement des relations entre titres scolaires et emplois obtenus, du fait de la moindre valeur distinctive de ces titres, avec une montée de l'influence directe de l'origine sociale à diplôme donné. (Duru-Bellat, 2002, p.199)

n clair, l'occupation des places sociales après la formation scolaire devient une affaire de compétition entre groupes sociaux. Cette compétition se joue en faveur des groupes bénéficiant de l'ancienneté du capital culturel et disposant de réseaux de relations efficaces. Une telle compétition suppose que les groupes défavorisés apparaissent également comme des victimes d'un système social injuste. Ce mécanisme victimaire porte les germes de conflits sociaux inévitables à moyen ou long terme. De l'analyse des chances scolaires à celle des chances sociales, la réflexion sociologique rencontre ainsi les conflits sociaux. D'où la nécessité de convoquer dans cette recherche la sociologie des conflits.

Les analyses sociologiques du conflit prennent principalement la forme d'une théorie des contradictions sociales. Elles s'appuient sur la théorie marxiste de la lutte des classes sociales qui considère le conflit de classe comme le moteur de la dynamique sociale. Bourdieu (1979), les inégalités sociales sont enregistrées par l'école qui les transforme en inégalités scolaires. L'enjeu du conflit se situe dans la lutte pour l'appropriation du capital qui prend différentes formes chez Bourdieu : capital économique, capital social, capital culturel et symbolique. Les classes sociales favorisées étendent leur contrôle sur l'école dont le fonctionnement est marqué par les mécanismes de la reproduction. En fait, les familles favorisées, détentrices du capital culturel, en termes de diplômes des parents, de bibliothèque familiale, de pratiques «cultivées» mais aussi d'habitudes, d'*ethos* familial et en particulier d'espérances en matières scolaire (projets scolaires, confiance accordée à l'école)

garantissent une meilleure réussite scolaire à leur enfants. En revanche, les cultures des milieux populaires sont inégalement rentables sur la scène scolaire. Le mode de transmission des savoirs à l'école rend inefficaces ces cultures qui perdent toute légitimité dans le système de domination symbolique où les cultures des milieux favorisés sont les plus proches des savoirs scolaires. C'est ainsi que se mettent en place « les mécanismes du tri scolaire » (De Queiroz, 1995). L'école en effet, trie les élèves et confirme ceux dont la culture familiale est proche de la culture scolaire. Les autres, issus essentiellement des milieux populaires sont soit orientés dans les réseaux P-P (Primaire-Professionnel) soit exclus du système. Et les déscolarisés qui réussissent mal leur intégration socio-professionnelle peuvent s'en prendre au système scolaire, à l'ordre social ou même au système politique en place. Dans ce cas, ils sont en conflit avec la société. Mais que faut-il entendre par conflit ?

Pour Picard et Marc (2015, p.7),

la notion de conflit désigne donc une situation relationnelle structurée autour d'un antagonisme. Celui-ci peut-être dû à la présence simultanée de forces opposées, à un désaccord (sur des valeurs, des opinions, des positions...), à une rivalité lorsque des acteurs sont en compétition pour atteindre le même but ou posséder le même objet (personne, bien, statut, territoire...) ou à une inimitié affective (animosité, hostilité, haine...).

Cette définition met en évidence la complexité de la notion et montre qu'il existe plusieurs types de conflits. Les auteurs (2015, pp.13-17) citent à ce sujet huit catégories de conflits relationnels: les conflits d'intérêts, les conflits de pouvoir, les conflits territoriaux, les conflits identitaires, les conflits de relation, les conflits affectifs, les conflits cognitifs et les conflits culturels. Ces conflits peuvent éclater dans toute sorte de contexte. Citons la famille, le travail, l'école, le village, la ferme, la plantation ou la forêt.

L'on peut par ailleurs distinguer les conflits en fonction de la qualité des acteurs qui s'affrontent. Trois niveaux de conflits apparaissent à ce niveau. Il y a le «conflit international» quand les protagonistes sont des puissances étrangères. C'est le cas lorsqu'une guerre éclate entre des Etats. La deuxième catégorie concerne le «conflit social». Celui-ci oppose des groupes sociaux et peut être illustré notamment par la grève dans une administration. La troisième catégorie renvoie au «conflit relationnel». Ce dernier implique des personnes physiques. Par exemple, les conflits fonciers en Côte d'Ivoire peuvent être classés parmi les conflits relationnels.

Dans les faits, les relations conflictuelles comportent leur lot de méfiance, d'hostilité, et engendrent des rapports de pouvoir, de domination, toutes choses qui suscitent la mise en place de comportements stratégiques offensifs et défensifs. Les stratégies offensives procèdent par la violence des contacts dans l'optique de prendre et de conserver la position haute ou encore la volonté d'avoir le dernier mot dans la discussion. On se bat pour gagner,

montrer qu'on est le plus fort. Cette stratégie procède par des intimidations, des menaces ou harcèlements ou encore des coups et blessures. Les stratégies défensives visent l'autoprotection. Elles consistent à éviter de se trouver dans une position périlleuse ou une position de déséquilibre en sa défaveur afin de faire face aux agressions. Les procédés utilisés sont multiples, notamment les précautions oratoires, l'euphémisation, la dissimulation, le mensonge, et le fait de plaider l'innocence, de nier les faits ou d'accuser un innocent. Mais comment résoudre les conflits ?

Pour sortir du conflit, il faut appliquer des procédés de résolution. Picard et Marc (2015, p.120) distinguent trois formes de résolution des conflits. Ce sont la fuite, l'attaque et la recherche d'une issue ou d'un terrain d'entente.

La fuite consiste soit à ne pas riposter à une agression soit à céder à une revendication. Mais le motif qui a suscité le conflit implique des enjeux plus importants qui restent latents et peuvent resurgir à tout moment. C'est ainsi que la voie de la fuite débouche sur un rapport dominant/dominé où la soumission de l'un répond à la contrainte de l'autre. Les frustrations, les sentiments d'injustice et les tentations de révolte qui en découlent ne peuvent mettre définitivement fin au conflit.

Concernant l'attaque, les protagonistes choisissent délibérément la voie des affrontements. Ils ouvrent les hostilités et mobilisent l'essentiel de leur énergie dans les attaques, les combats et les violences. Les coups sont infligés pour atteindre les objectifs et les enjeux qui ont justifié la discorde. Le plus important ici, c'est de gagner et d'écraser l'adversaire, peu importe les conséquences en termes d'énergie gaspillée, de souffrance occasionnée, de temps perdu ou de biens matériels détruits. Il est possible que l'un des protagonistes l'emporte mais le conflit risque de s'enliser et de perdurer.

La meilleure façon de sortir d'un conflit est de le dépasser. Il s'agit en fait de partir d'une situation fondée sur l'antagonisme à un rapport visant l'équilibre et l'échange. La réponse ne relève pas de recettes ni d'une démarche préconstruite car chaque situation garde sa spécificité. La résolution découle d'une volonté commune de rétablir la communication. Elle procède ensuite à une compréhension des origines, des enjeux et des mécanismes du conflit. Cela suppose la reconnaissance de la légitimité du point de vue de l'autre. De même, la résolution implique l'établissement du dialogue entre les parties, ce qui suppose l'ouverture, la volonté d'écoute et l'affirmation claire des positions.

Sur le continent africain, de nombreux travaux sont consacrés aux conflits sociaux. Mboumoua (2001, pp.191-192) donne les causes essentielles des conflits en Afrique. Ces causes relèvent de problèmes ethniques (tensions entre groupes rivaux); de problèmes économiques et de sous-développement pouvant entraîner des troubles sociaux; de problèmes de surpopulation surtout dans les villes avec leurs corollaires sociaux (emploi, logement,

gestion interne, criminalité); de problèmes religieux ou régionalistes; d'un fonctionnement déficitaire de la démocratie et des pouvoirs publics (représentativité, rôle et statut de l'opposition politique, liberté de la presse, Etat de droit, droits fondamentaux, fonctionnement de la justice, corruption, impunité); de litiges frontaliers exploités à des fins politiques; d'une remise en cause du rôle de l'Etat; d'une dégradation massive des conditions économiques au détriment de la majorité de la population et d'un soutien systématique accordé de l'extérieur à des actes de déstabilisation sur le territoire d'un Etat. Les causes, on le voit, sont aussi multiples qu'il y a de types de conflits. Et ces derniers constituent de véritables problèmes de développement car les affrontements répétés détruisent les services, empêchent les prestations sociales et paralysent le fonctionnement des institutions. Les conflits peuvent donc remettre en cause l'ordre et le fonctionnement normal des sociétés africaines. Mais comment se caractérisent ces conflits ?

Mboumoua (2001, pp.193-194) note que les conflits, dans cette partie du monde, se définissent par des critères récurrents. Il cite six critères.

D'abord, les acteurs de la violence sont le plus souvent des jeunes, pour qui la violence est un mode de vie et un moyen de renforcer leur statut social. Ensuite, la « banditisation » des groupes armés, la décomposition des mouvements de rébellion manifestent la crise de l'autorité de l'Etat. Le troisième critère est relatif à la constitution des milices privées. Ces dernières sont généralement le fait de partis politiques ou de gouvernements menacés de déstabilisation. Lorsque leur légitimité est contestée, ces gouvernements espèrent assurer leur « sécurité » et leur survie en armant massivement les citoyens considérés comme des « fidèles » inconditionnels, dignes de confiance. Les miliciens sont recrutés selon leur appartenance à son ethnie, à son clan, ou son parti politique. Très souvent, par réaction à la formation des milices pro-gouvernementales, des citoyens s'organisent suivant des clivages ethniques ou par affinité politique, pour créer des groupes d'autodéfense. Un tel contexte conduit à la militarisation de la société civile. Comme quatrième critère, certains groupes armés entrent en relation étroite avec des éléments du « banditisme international » en phase de redéploiement stratégique en Afrique par le biais du trafic de drogue, d'armes, de fausses monnaies et de matières premières. Le cinquième critère concerne la restructuration politico-militaire de groupes régionaux à cause de l'affaiblissement de l'Etat et la porosité des frontières (coupeurs de routes). Enfin, le dernier critère renvoie à l'augmentation des dépenses militaires liée à l'achat d'armes, de munitions et d'équipements pour les belligérants.

Au-delà de ces critères, d'autres facteurs interviennent pour accroître l'ampleur des conflits. Selon l'auteur cité, le concept de non-ingérence limite les capacités d'action des Etats, alors que les problèmes se posent de plus en plus à l'échelle sous-régionale. Pour lui encore, l'absence

de dialogue structuré et dynamique entre les chercheurs, les décideurs politiques et les leaders de la société civile offre parfois peu de possibilité d'anticiper sur les événements et de prévenir efficacement les conflits.

De plus, la société civile émerge peu pour s'imposer et s'impliquer dans la gestion des conflits dans certains cas. A ces facteurs, il faut ajouter que les mécanismes traditionnels de régulation et de gestion des conflits disparaissent ou sont marginalisés.

A en croire W. A. E. Mboumoua, les conflits sociaux en Afrique trouveront leur solution dans l'instauration d'Etats démocratiques où les libertés civiles sont assurées, où les citoyens sont tous égaux devant la loi, où l'égalité des chances est préservée et où les possibilités d'alternance au pouvoir sont garanties. En d'autres termes, pour sortir des crises armées sources d'instabilité sociale, il faut lutter contre le « déficit démocratique » par la bonne gouvernance impliquant la participation de toutes les couches sociales, la gestion inclusive des diversités ethniques, tribales, religieuses et idéologiques. Cela suppose qu'il faut éviter le recours à l'armement et à la militarisation des sociétés civiles.

Toujours sur le thème des conflits en Afrique, Akotia (2006) montre dans sa thèse sur la gestion des conflits chez les Akebu du Togo que les conflits entre villages prennent souvent leur source dans des litiges fonciers. A partir d'un conflit entre les villages Dzon et Kotora, il analyse les versions des récits faits par chaque village. La version stéréotypée de Kotora est la suivante :

- a) Le conflit est engendré par un litige foncier;
- b) Les gens de Dzon ont détruit les caféiers et cacaoyers des gens de Kotora et ont fait à la place leurs propres champs;
- c) Pointé rentre au village pour visiter son champ de café, à la place il trouve un autre champ et un homme de Dzon dans ce champ;
- d) Les gens de Dzon battent Pointé après une dispute verbale et l'enferment chez leur chef;
- e) Kotora demande à voir son fils en vain, la gendarmerie vient le libérer et le conduit à l'hôpital;
- f) Kotora barricade son village;
- g) Dzon fait venir des renforts de ses fermes;
- h) Le dimanche, les deux camps se mettent en faction;
- i) Les affrontements commencent par des injures puis des pierres et enfin des fusils;
- j) Fuite des gens vers Gbende et Ayagba;
- k) Un jeune de Dzon est arrêté et battu, il est libéré par la Croix-Rouge de Gbende;
- l) Un jeune de Kotora est arrêté par Dzon, Foli tire en l'air un coup de feu et il est libéré;
- m) Les forces de l'ordre viennent et s'interposent entre les deux villages;
- n) Plus tard, les deux villages se réconcilient;
- o) La justice donne raison à Kotora qui retrouve ses droits sur le terrain, avec une amende de 1,500,000 F cfa à verser par Dzon pour dédommager Kotora.

Cette version du conflit suffit pour montrer qu'à partir d'un litige foncier entre deux individus, le conflit peut s'amplifier pour opposer deux villages voisins puis plusieurs villages du peuple Akebu si les pouvoirs publics et les forces de l'ordre n'interviennent pas. C'est ainsi que le conflit foncier devient un élément perturbateur du lien social, un obstacle à l'harmonie des rapports humains. Il peut provoquer la rupture du lien et engendrer de la souffrance, du désordre ou des crises sociales. Et une telle situation n'est pas du tout rare en Afrique de l'Ouest. En Côte d'Ivoire par exemple, deux types de conflits fonciers sont très récurrents. Ces conflits éclatent d'une part sur le foncier urbain et d'autre part sur le foncier rural.

A propos du foncier urbain, son histoire explique l'origine des conflits. Sous le Président Houphouët Boigny, premier président de la Côte d'Ivoire, de grandes structures étatiques comme la SETU¹ faisaient l'aménagement foncier et les terrains étaient attribués sans conflit. Mais la crise économique des années 1970-1980 a fait disparaître ces sociétés. La pression foncière étant forte vu la croissance de la population, l'Etat recourt au lotissement villageois fait par des privés. Ce système connaît un double échec car non seulement il favorise les conflits fonciers mais encore ces lotissements entraînent des occupations anarchiques ne tenant pas compte des règles d'urbanisme.

L'essentiel de ces conflits fonciers urbains se produit à Abidjan (98%) et précisément dans les deux communes de Cocody et Yopougon, selon *l'urbanistique*². Ces conflits sont de divers ordres : litiges entre communautés villageoises, litiges entre particuliers, litiges entre communautés et particuliers et litiges entre communautés et personnes morales.

On relève par ailleurs trois causes des conflits fonciers urbains. La première porte sur *la multiple attribution villageoise de terrain*. Dans le cadre d'un lotissement villageois et concernant un même lot, l'autorité coutumière, notamment le chef de village délivre une autre attestation villageoise à une deuxième personne sans toutefois revenir sur le cas de la première. La deuxième cause est *l'attribution du même terrain par deux chefs différents* : Dans ce cas, deux chefs de village, prétextant avoir des droits sur une même parcelle délivrent des attestations villageoises de façon concurrente. La dernière cause concerne *la multiple attribution administrative*. L'Etat commet quelque fois l'erreur de délivrer par exemple deux lettres d'attribution sur le même lot. Les efforts de numérisation des demandes d'actes, de dématérialisation des archives permettent désormais à l'administration d'éviter la multiple attribution d'actes.

¹ Société d'Équipement des Terrains Urbains.

² Mensuel du ministère de la construction et de l'urbanisme de Côte d'Ivoire, n°018 de juin 2016.

Quant aux conflits fonciers dans le monde rural, ils se justifient par la pratique de l'agriculture. Premier pilier de l'économie nationale, l'agriculture emploie 45.7%³ de la population active. En 2012, 55.9% de la population ivoirienne a moins de 25 ans et 49.1% de cette population vit en milieu rural. Une bonne proportion de la main d'œuvre agricole vient des pays voisins.

Les cultures d'exportation sont produites sur l'essentiel des terres arables. Dans le sud du pays, on cultive le cacao, le café, le palmier à huile, l'hévéa et le cocotier. Au nord c'est la culture de l'anacarde, du coton et de la canne à sucre. Ces cultures industrielles fournissent 40%⁴ des recettes d'exportation et 30% des recettes fiscales. Le sous-secteur des cultures vivrières occupe 85% de la population active agricole. Ce sous-secteur comprend des cultures comme le riz, le maïs, le mil, le sorgho, le fonio, l'igname, le manioc, le taro, la patate douce, la banane plantain, l'ananas, la mangue, la papaye, l'avocat, l'arachide, le haricot vert et autres espèces maraîchères. La production de ces cultures vivrières sert directement à l'alimentation des populations locales et urbaines. Mais ces cultures ont besoin de superficies de terre importantes dans un contexte de forte croissance de la population et de diminution de la forêt. Alors, se posent un certain nombre de problèmes. Comment accède-t-on aux terres cultivables ? Les jeunes déscolarisés peuvent-ils retourner à la terre quand ils le souhaitent ? Comment s'effectue l'intégration des jeunes déscolarisés dans le milieu rural où vivent leurs parents autochtones, les populations allochtones et les immigrés ?

Ces interrogations orientent cette étude vers les conflits fonciers du monde rural en Côte d'Ivoire. Plus précisément la recherche porte sur le thème de la déscolarisation et les conflits fonciers dans le monde rural. Elle poursuit trois objectifs.

D'abord, analyser les taux de déscolarisation en Côte d'Ivoire ;

Ensuite, identifier les proportions de déscolarisés qui choisissent le retour à la terre ;

puis, analyser les causes et les manifestations des conflits fonciers du monde rural impliquant des déscolarisés.

Deux hypothèses de recherche sont testées dans cette recherche.

Hypothèse 1 : Trois principales variables expliquent la déscolarisation en Côte d'Ivoire à savoir, l'abandon scolaire, l'insuffisance de résultats et le retrait de force par les parents.

Hypothèse 2 : La récurrence des conflits fonciers du

³ Source: AGEPE, *Situation de l'emploi en Côte d'Ivoire en 2012. Rapport de synthèse*.

⁴ Ministère de l'agriculture de Côte d'Ivoire, *Rapport national sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, 2009.

monde rural est en relation avec la vente des terres et la raréfaction des parcelles cultivables.

1. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Des deux types de conflits fonciers, (urbains et ruraux), l'étude se concentre précisément sur les conflits fonciers dans le milieu rural. Ce type de conflit est souvent en rapport avec l'activité professionnelle d'une catégorie de déscolarisés. Après leur échec à l'école, ces derniers décident de retourner à la terre mais sont souvent confrontés à des difficultés d'accès à la propriété foncière, ce qui soulève les conflits. Pour comprendre ce phénomène dans ses causes et ses manifestations, cette recherche est réalisée dans quatre régions de Côte d'Ivoire. Il s'agit des régions du nord, du centre, du sud et de l'ouest.

Trois villages sont retenus dans chaque région. Il s'agit au nord, des villages de Poundia près de la ville de Dikodougou, de Perikaha près de Dianra et de Nalogo près de Niellé. Au centre le choix s'est porté sur les villages de Krofoinsou de la sous-préfecture de Botro, de Golikro, sous-préfecture de Béoumi et de Péténou, sous-préfecture de Bodokro. Au sud, les villages d'Ahoutoué près de d'Alépé, de Yadio près d'Agboville et de Nébo près de Divo sont retenus. A l'ouest, ce sont les villages de Yapleu près de Logoualé, de Koudougou près de Bouaflé et de Ouattaradougou près de Duékoué qui sont visités dans le cadre de cette recherche. L'on compte ainsi, 12 villages concernés par l'étude.

Sur ces différents sites, deux échantillons de personnes sont constitués. Ce sont d'une part, un échantillon de chef ou notable de village et d'autre part, un échantillon de jeunes déscolarisés ayant fait un retour à la terre. Ces échantillons sont constitués en fonction de la disponibilité des personnes et suivant le critère de volontariat. Les déscolarisés agriculteurs rencontrés dans les villages prennent volontiers part à une enquête par entretien. A raison d'un chef ou d'un notable par village, un échantillon *12 personnes* relevant de la chefferie traditionnelle est formé. Le choix des jeunes déscolarisés se fait en retenant deux personnes par village, ce qui donne un échantillon de 24 déscolarisés. Ces jeunes (19 garçons et 5 femmes), ont un âge compris entre 17 et 30 ans. Il n'y a que cinq femmes dans cet échantillon car lorsqu'elles sont déscolarisées, leur place est généralement au foyer et les problèmes de terre sont beaucoup plus une affaire d'homme.

Les deux échantillons d'acteurs retenus sont soumis à des entretiens individuels semi-directifs. Outre l'enquête, une analyse documentaire est appliquée sur les données statistiques produites par le Ministère de l'éducation nationale de Côte d'Ivoire. Les contenus sont analysés dans l'optique de fournir un éclairage sur les chiffres de la déscolarisation en Côte d'Ivoire.

Les enquêtes se déroulent sur une période de 6 mois entre février et juillet 2016. Les données collectées sont

présentées et analysées suivant le paradigme de *l'analyse stratégique* de Crozier (1970, 1977). Selon cette école en effet, l'élaboration et la confrontation des stratégies individuelles, subjectives et intéressées donne parfois naissance à des chocs, des résistances, des conflits à cause de la divergence des intérêts entre protagonistes. Les conflits d'intérêts poussent les acteurs à trouver des stratégies efficaces pour accomplir les desseins personnels ou satisfaire les ambitions d'une vie sociale à l'abri du chômage et de la pauvreté.

2. RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Les données recueillies sont analysées à travers sept rubriques portant sur l'ampleur de la déscolarisation en Côte d'Ivoire, ses causes, la destinée sociale des déscolarisés, la problématique du retour à la terre, le retour à la terre et les conflits fonciers puis enfin, quelques récits de vie de déscolarisés confrontés à des conflits fonciers.

2.1 Les Indicateurs de la Déscolarisation en Côte d'Ivoire

Selon le *Rapport d'analyse statistique du système éducatif 2012-2013* produit par la DPES⁵, le taux d'achèvement du primaire (TAP) en 2012-2013 est de 58.2% ce qui signifie que 4 élèves sur 10 sont déscolarisés avant la fin du cycle primaire. Dans le secondaire, il faut considérer les deux cycles. Au collège le taux d'achèvement est de 36.9% alors qu'au lycée ce taux est de 20%. En clair, sur une cohorte de 100 collégiens inscrits en 6^{ème}, environ 63 sont déscolarisés avant la fin du cycle c'est-à-dire sans le diplôme du BEPC⁶. De même au second cycle, 80 lycéens sur 100 sont déscolarisés avant l'obtention du baccalauréat.

De telles performances traduisent une très forte déscolarisation dans les trois cycles que représentent l'enseignement primaire, le collège et le lycée. La déscolarisation dans le cycle primaire correspond à un effet scolaire nul pour les enfants concernés car ces derniers restent analphabètes. Leurs chances d'insertion dans le tissu professionnel moderne sont très faibles. Dans le monde rural par contre, ils ont encore la possibilité de s'adonner à l'agriculture, l'élevage, la pêche ou l'artisanat à condition que leur famille exerce ces activités ou dispose de terres cultivables.

La déscolarisation est plus forte dans les cycles du secondaire. Après plus de six années de scolarisation (le cycle primaire fait six ans, le collège quatre ans et le lycée trois ans), les jeunes rejetés de l'école sans diplôme pour certains, doivent trouver une autre issue pour leur formation ou leur intégration professionnelle.

⁵ DPES: Direction de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques (de Côte d'Ivoire).

⁶ Brevet d'Etude du Premier Cycle.

Il faut signaler que ceux qui sont restés plus longtemps à l'école ont plus de difficulté à s'adapter aux métiers de l'agriculture, de la pêche ou de l'artisanat tels qu'ils sont pratiqués encore de manière traditionnelle. Cependant, faute d'issue dans le tissu professionnel moderne, certains jeunes n'ont d'autres choix que de retourner à la terre. Mais qu'est-ce qui provoque tant de déscolarisation ?

2.2 Les Représentations des Causes de la Déscolarisation Chez les Acteurs Enquêtés

Au cours des entretiens, les 24 déscolarisés fournissent leurs représentations de la déscolarisation dans leur région respective. Les explications convergent autour de trois causes essentielles qu'ils sont invités à hiérarchiser en les classant selon le niveau d'importance.

Tableau 1
Niveau d'étude et Causes de la Déscolarisation dans les Trois Régions Considérées (Classement de la Cause Selon Son Importance)

		Insuffisance de résultats	Retrait de force par les parents	Abandon scolaire
Au nord	Primaire	3 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}
	collège	2 ^{ème}	3 ^{ème}	1 ^{er}
	lycée	2 ^{ème}		1 ^{er}
Au centre	Primaire	2 ^{ème}		1 ^{er}
	collège	1 ^{er}		2 ^{ème}
	lycée	1 ^{er}		2 ^{ème}
Au sud	Primaire	2 ^{ème}		1 ^{er}
	Collège	1 ^{er}		2 ^{ème}
	lycée	1 ^{er}		2 ^{ème}
A l'ouest	Primaire	2 ^{ème}		1 ^{er}
	collège	1 ^{er}		2 ^{ème}
	lycée	1 ^{er}		2 ^{ème}

Les représentations des causes de la déscolarisation chez les acteurs interrogés varient selon la région considérée et quelques fois suivant les cycles scolaires. Le «retrait de force par les parents» est la première cause de déscolarisation dans le primaire au nord du pays. Au collège et au lycée, la déscolarisation dans cette région intervient généralement à la suite d'un «abandon scolaire». Cette situation reste spécifique à cette région puisqu'elle n'apparaît pas dans les représentations des enquêtées des trois autres régions. En revanche, la première cause de déscolarisation dans le primaire au centre, au sud et à l'ouest est liée à l'«abandon scolaire». Devant les difficultés sociales et scolaires à affronter dans la scolarité, plusieurs enfants jettent l'éponge. De plus, la principale cause de déscolarisation au collège et au lycée dans ces trois régions, c'est l'«insuffisance de résultats scolaires».

Les explications liées à l'«insuffisance de résultats» se réfèrent à un manque de prise de conscience de l'importance des études scolaires, à l'absence d'une vision claire de la perspective d'avenir après l'école, aux difficultés avec les enseignants et les matières enseignées et au manque de suivi à la maison.

Quant au «retrait de force par les parents», il est justifié par la pratique de l'agriculture au nord du pays. Dans cette région, les principales activités des populations autochtones sont l'agriculture et l'élevage. En effet, la saison des pluies étant la période favorable pour les grands travaux champêtres, les parents n'hésitent pas à venir retirer les enfants des salles de classe pour servir de main d'œuvre afin que tous les travaux utiles soient exécutés avant la fin de cette saison qui est souvent imprévisible.

Concernant l'«abandon scolaire», les déscolarisés affirment qu'il est en relation avec le manque de suivi familial, l'éloignement de l'établissement du lieu de résidence, le manque de nourritures pendant la scolarité, la précarité des conditions de vie pendant l'année scolaire, les mariages précoces et les grossesses en milieu scolaire.

Il faut noter que la déscolarisation dès le primaire réduit énormément les chances des jeunes d'intégrer la population active en ville.

2.3 Les Représentations de la Destinée Sociale des Déscolarisés Chez les Acteurs Interrogés

La destinée sociale des déscolarisés est fonction des activités professionnelles de leur famille et du niveau d'étude atteint.

Tableau 2
Devenir Social des Déscolarisés dans les Quatre Régions Considérées (Classement de la Variable Selon Son Importance)

	Apprentissage d'un métier sur le tas	Exercice d'une activité informelle en ville	Retour à la terre
Au nord	3 ^{ème}	2 ^{ème}	1 ^{er}
Au centre	1 ^{er}	3 ^{ème}	2 ^{ème}
Au sud	1 ^{er}	3 ^{ème}	2 ^{ème}
A l'ouest	3 ^{ème}	2 ^{ème}	1 ^{er}

La configuration des représentations des enquêtés sur l'orientation des déscolarisés varie également d'une région à l'autre. Ces représentations traduisent en fait l'essentiel des activités auxquelles s'adonnent les déscolarisés. Au nord comme à l'ouest le premier secteur d'activité qui accueille les déscolarisés, c'est le « retour à la terre ». Cela peut se comprendre dans la mesure où les populations de ces régions vivent essentiellement de l'agriculture. Les familles disposent en principe de terres cultivables que les descendants peuvent exploiter. Au sud comme au centre, l'« apprentissage d'un métier sur le tas » prend le pas sur le « retour à la terre ». L'option de l'« exercice d'une activité informelle en ville » est généralement privilégiée chez les jeunes dont les parents n'ont plus de terres disponibles.

Il faut toutefois signaler que certaines représentations restent identiques dans toutes les régions. Le choix du « retour à la terre » est plus massivement opéré par les déscolarisés du premier degré c'est-à-dire du primaire. Quant aux déscolarisés ayant fait au moins le collège, leur adaptation aux activités agricoles telles que pratiquées encore avec des outils et des procédés traditionnels, est plus difficile. Ces derniers vont généralement en ville et s'y adonnent à l'« apprentissage d'un métier sur le tas » ou à l'« exercice d'une activité informelle ».

En réalité, avec un faible niveau scolaire et sans un diplôme de haut niveau, les déscolarisés n'ont d'autre choix que d'apprendre un métier sur le tas pour exercer une activité informelle. Ces activités informelles sont l'artisanat (pêche artisanale, forgeron, tisserand, couturier, fabrique d'attiéké⁷, moulin à moudre les céréales), les petits commerces ou les agents de sécurité privée. Il faut préciser que l'artisanat se transmet généralement dans les familles. Ce qui montre que l'activité professionnelle des parents joue un rôle important dans le devenir des jeunes.

Bref, le tableau analysé montre que le retour à la terre concerne des jeunes déscolarisés dans toutes les régions visitées. Mais qu'est-ce qui motive ce retour et comment se déroule-t-il ?

2.4 La Problématique du Retour à la Terre

Les propos des chefs ou notables interrogés sur le sujet de l'occupation des terres cultivables posent la problématique des conflits fonciers du monde rural en Côte d'Ivoire. Cette problématique repose sur deux facteurs. Il s'agit d'une part du retour des déscolarisés au village et d'autre part du déplacement des personnes. En effet les élèves déscolarisés avant la fin des études secondaires ont peu de chance de trouver en ville des « places »⁸ permettant leur insertion socio-professionnelle. Ceux dont les parents sont paysans et disposent de terres, finissent par se résoudre au retour à la terre. Mais le retour massif des jeunes déscolarisés à la terre suscite des tensions et des

rivalités avec les villageois. Des problèmes de droits à l'héritage ancestral les opposent. Et ces problèmes ne sont pas sans lien avec la question du déplacement des personnes. Ces déplacements concernent d'abord les enfants scolarisés. Avant les années 1990, la politique d'orientation scolaire consistait à orienter les élèves dans n'importe quel établissement scolaire du pays où il y avait de la place. Des enfants ayant eu l'entrée en 6^{ème} au lycée moderne de Lakota (au sud-ouest) se trouvaient ainsi orientés au lycée moderne de Korhogo (dans le nord). Ces enfants scolarisés évoluaient donc en dehors de toutes les tractations dans les plantations et sur les terres familiales. Ils recevaient juste l'argent dont ils avaient besoin pour leur scolarité. Le père leur promettait parfois des terres au cas où la scolarité aboutirait à un échec. Loin de leur famille d'origine, ces enfants étaient livrés à une aventure scolaire aboutissant fréquemment à l'échec et à la déscolarisation. Le retour à la terre est donc avant tout l'affaire des déscolarisés dont les parents sont agriculteurs et disposent de quelques parcelles de terres cultivables. Ce retour s'effectue dans un pays dont la dynamique des populations n'est pas sans incidence sur les ambitions des déscolarisés.

Le pays a connu d'importants mouvements volontaires et involontaires de personnes avant et après les indépendances. Ces mouvements sont justifiés par le fait que dès l'indépendance du pays, son économie est basée sur l'agriculture et principalement les cultures de rente que sont le café et le cacao. Les déplacements de populations se présentent sous deux formes.

La première forme, ce sont les déplacements internes de populations qui se présentent sous deux aspects. Il y a d'abord le déplacement des populations du nord et du centre vers le sud et l'ouest à la recherche de forêts pour l'agriculture. Le déplacement de la boucle du cacao du sud-est vers l'ouest du pays, entraîne un mouvement des populations senoufo (originaires du nord) et baoulé (originaires du centre) vers les zones cacaoyères. Ensuite dans les années 1970, la construction des barrages hydro-électriques de Kossou et de Taabo sur le fleuve Bandama crée des lacs dont la superficie augmente avec la montée des eaux, occasionnant des déplacements de population. Le projet AVB (Aménagement de la Vallée du Bandama) consiste à réinstaller ces populations à Bouaflé dans la région de la Marahoué. Les Ayaou et les Yohoré (des groupes ethniques) sont donc installés dans cette région pour cohabiter avec les Gouro (premiers occupants de la région) qui acceptent les indemnités proposées par l'Etat pour les terres occupées.

La deuxième forme de déplacement concerne les étrangers venus dès les années 1920 du Burkina-faso (Haute Volta), du Mali et de la Guinée. En effet, le développement de la culture du cacao et du café attire dans le sud de la Côte d'Ivoire une forte main d'œuvre. Les migrants essentiellement burkinabés s'installent massivement et créent des villages portant

⁷ Aliment très prisé en Côte d'Ivoire, fait à base de tubercule de manioc.

⁸ F. Dubet, 2010.

le nom de leur village d'origine: Koudougou, Garango, Koupéla, Tenkodogo.

C'est ainsi que dès 1960, pour lancer l'économie agricole du pays, le gouvernement avait institué la «coupe nationale du progrès à l'endroit des planteurs de café et cacao» dans chaque région productrice de ces produits. Pour gagner cette coupe il fallait avoir beaucoup de manœuvres pour produire en grande quantité car les villages étaient sous-peuplés. Une politique favorisant l'immigration massive de main d'œuvre agricole burkinabé et autres ressortissants des pays limitrophes est donc lancée. Les manœuvres reçoivent, en guise d'encouragement, des hectares de forêts moyennant des poulets, des moutons ou des bouteilles de liqueur. Le discours politique du président de la République (non traduit dans les textes réglementaires) insistait sur l'idée suivante: «la terre appartient à celui qui la met en valeur». Les législations prises dans ce sens visent alors à consolider le droit de l'exploitant et vont à l'encontre du mode de gestion traditionnelle de la terre. La loi n°98-750 du 23 décembre 1998 reconnaît les droits coutumiers sur les terres. Mais la crise politico-militaire de 2002 remettra en cause cette loi. Les révisions de cette loi tentent de concilier les intérêts antagonistes (Galé Gbagbé, 2013).

Dès les années 1980 le gouvernement, pour faire face à la crise économique et aux effets de la déscolarisation massive, lance la politique du retour à la terre. Mais l'accès aux terres devient un problème. Si par le passé, la richesse se percevait dans le nombre de personnes, une main d'œuvre abondante, aujourd'hui, toute l'attention se tourne vers la possession des terres source de richesse. Or ces terres deviennent de plus en plus rares et les déscolarisés de plus en plus nombreux. Les enfants déscolarisés ne trouvent plus de terre à exploiter. La politique du retour à la terre procède par le financement de projets agropastoraux à l'endroit des jeunes déscolarisés. Les plus chanceux ne peuvent exploiter que les terres exploitées par leurs parents (les jachères). Une telle situation favorise l'éclatement de conflits entre les déscolarisés et les

membres de leurs familles qui ont vendu les terres, d'une part et d'autre part entre ces déscolarisés et les étrangers qui occupent les terres achetées à vil prix.

Dans le grand ouest, les autochtones sont devenus minoritaires en nombre. Les parents analphabètes ont vendu d'importantes parcelles de terre à vil prix souvent. On devient propriétaire terrien dans cette région, en héritant de son père ou en achetant la terre. La forte population d'allochtones et d'immigrés burkinabés a donc réussi à acquérir d'importantes superficies de terres. Après quelques décennies, les premiers tuteurs et les premiers immigrés qui ont acquis les terres sont tous morts. Les descendants des propriétaires terriens, de plus en plus nombreux et confrontés à la déscolarisation veulent reprendre les terres de leurs parents. Ces terres sont occupées par les descendants des immigrants. C'est ainsi que le choc entre les deux groupes de descendants alimente une part des conflits fonciers.

2.5 Le Retour à la Terre et les Conflits Fonciers

Les litiges fonciers éclatent entre différents protagonistes et sont portés à la connaissance de la chefferie traditionnelle. Dans chaque village, le chef et ses notables traitent les problèmes de litige foncier et rendent justice selon les traditions ancestrales. Leur connaissance de l'histoire du village et des principales familles détentrices des terres les autorise à appliquer la justice coutumière pour départager les parties en conflits. Lorsque les parties ne sont pas satisfaites des décisions de la chefferie, elles saisissent alors la gendarmerie et l'affaire peut arriver au palais du tribunal de la région. Il faut préciser que les cas de conflits fonciers aboutissant au tribunal sont très fréquents au sud et à l'ouest mais plutôt rare au nord du pays. Interrogés sur les causes de ces conflits, les enquêtés se sont exprimés.

2.5.1 Les Facteurs de Conflits Fonciers dans le Monde Rural

Dans les différentes régions ciblées, les enquêtés expliquent les sources des conflits fonciers. Ils évoquent leurs causes et précisent leur fréquence d'apparition.

Tableau 3
Causes des Conflits Fonciers en Milieu Rural

Les causes	Au nord	Au centre	Au sud	A l'ouest
1. Analphabétisme des populations et non sécurisation des terres (absence de titres fonciers)	xx	xx	xxx	xxxx
2. Les frères du propriétaire terrien vendent la terre à son insu ou après sa mort	x	x	xxxx	xxxx
3. Après la mort du propriétaire terrien, la ou les conjointe(s) et les enfants sont exclus du partage des biens fonciers (régime d'héritage selon le patriarcat ou le matriarcat)	x	x	xxxxx	xxxxx
4. Incapable d'exploiter toutes ses terres, le propriétaire sous traite avec le manœuvre (aboussan, zepa, partenariat, travail partagé) qui finit par s'en emparer après sa mort.	x	x	xxxx	xxxxx
5. Legs ou vente des terres à des allochtones ou allogènes à l'insu des enfants ayant-droits (trop jeunes, ou encore élèves loin du village).	x	x	xxxx	xxxxx
6. Les frères restés au village refusent de partager la terre avec les déscolarisés considérés comme des travailleurs de la ville	xx	xx	xxxxx	xxxxx
7. Problèmes de délimitation des parcelles	xxx	xxx	xxx	xxx
Total	11/35	11/35	29/35	32/35

Note. x: n'existe pas dans le village
 xx: rare (c'est-à-dire un cas sur trois ans)
 xxx: quelque fois (2 à 3 cas par an)
 xxxx: fréquent (1 à 2 cas par mois)
 xxxxx: très fréquent (plus de 3 cas par mois)

Les données présentées montrent d'une part que les conflits se produisent plus fréquemment à l'ouest (32/35) et au sud (29/35) pour les sept principales causes citées dans le tableau. D'autre part, le nord (11/35) et le centre (11/35) se singularisent par l'existence de trois causes de conflits sur les sept identifiées. Il s'agit des causes 1, 6 et 7. La grande fréquence des conflits dans les zones forestières se justifie donc par le fait que les terres y sont favorables aux cultures de rente comme le café, le cacao, l'hévéa, l'huile de palme notamment. Plus précisément, les conflits fonciers à l'ouest du pays ont un rapport avec la présence de la "boucle du cacao" dans cette région. Cette situation justifie du reste la spécificité de certaines causes de conflit propres aux régions du sud et de l'ouest. Ces conflits ont un caractère intergénérationnel car ils résultent le plus souvent de la vente des terres par les parents. Et pourtant, la loi sur le foncier rural de 1998 interdit l'accès à la propriété privée aux étrangers. Elle en autorise cependant l'usage. Les populations ignorant ce dispositif, ont continué de vendre les terres. C'est ainsi que les non nationaux ont acquis des terres avant et après cette loi par achat, par don ou par partenariat. Les contrats de cession sont faits dans des conditions informelles, ce qui entraîne des tensions intergénérationnelles et intercommunautaires.

Si les causes 2, 3, 4, et 5 sont absentes dans le nord et le centre, elles sont en revanche fréquentes voire très fréquentes à l'ouest et au sud du pays. Deux explications sont avancées pour justifier l'absence de ces quatre causes au centre et au nord. D'abord, les terres ne sont pas propices à certaines cultures de rente source d'importants revenus financiers. Ensuite, les anciens veillent au respect scrupuleux du droit coutumier dans cette région. En pays sénoufo notamment, les anciens ne plaisaient pas avec le droit coutumier. D'ailleurs les conflits sur la terre sont interdits car les parcelles appartiennent à des chefs de

terre qui, depuis la création du village, en connaissent les limites et y font chaque années des libations pour adorer les génies protecteurs. Tout individu qui provoque un conflit foncier, s'expose à une mort mystique inévitable.

Sur ce point il faut noter qu'à l'ouest et au sud, la possibilité de gains faciles grâce aux transactions sur la terre fait perdre de vue chez certains chefs de familles autochtones, le respect du droit coutumier.

Des points communs à toutes les quatre régions considérées dans l'étude existent cependant et peuvent perturber la cohésion sociale. Ces points concernent l'analphabétisme des populations et la non sécurisation des terres par des titres fonciers, les injustices liées au partage coutumier de l'héritage foncier après la mort du chef de famille, les incertitudes sur la délimitation des parcelles de terre et les difficultés des déscolarisés à se faire accepter par les villageois.

Tous ces points ont un lien avec la déscolarisation, l'analphabétisme des populations et la croissance démographique. Si la déscolarisation et l'immigration incontrôlée ne posaient aucun problème dans les années 1970, ces phénomènes deviennent aujourd'hui de véritables problèmes sociaux. Ils sont à la base de nombreuses causes de conflits fonciers dans le monde rural. A présent comment ces conflits se manifestent-ils ?

2.5.2 Les Manifestations des Conflits Fonciers

Les conflits fonciers ruraux mettent en scène plusieurs types d'acteurs que sont les autochtones ou propriétaires terriens, les allochtones, les allogènes exploitant les terres d'une part, et d'autre part, les chefferies villageoises, les autorités administratives ou judiciaires intervenant dans le règlement des litiges entre les parties. L'étude permet de distinguer plusieurs types de conflits selon les protagonistes en présence.

Tableau 4
Acteurs et Types de Conflits Fonciers Ruraux

Acteurs	Conflits entre autochtones (Attié, Abey, Dida, Bété, Yacouba, Guéré) ²	Conflits autochtones/ allochtones (baoulé, senoufo)	Conflits autochtones / allogènes (venues d'autres pays de la CEDEAO ³)	Conflits personnes physiques/personnes morales (SODEFOR ⁴)
1. Disputes et palabres interminables.	xxxxx	xxxx	xxx	x
2. Destruction ou incendie de plantations.	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxx
3. Coups et blessures avec machettes, couteaux, gourdins.	xxxxx	xxxxx	xxxxx	x
4. Déguerpissement de familles.	x	xx	xxx	xxx
5. Plaintes et règlements à la chefferie traditionnelle, à la gendarmerie, à la justice ou chez le sous-préfet avec l'aide des services du Ministère de l'agriculture.	xxxxx	xxxxx	xxxxx	x
6. Attaques mystiques, mauvais sort, maladies incurables.	xxxx	xxxx	xxxxx	x
7. Empoisonnements, assassinats, mort subite.	xxxx	xxx	xxx	x
8. Vengeance, climat d'insécurité, cohésion familiale et sociale remise en cause.	xxxxx	xxxx	xxxx	x

To be continued

Continued

Acteurs	Conflits entre autochtones (Attié, Abey, Dida, Bété, Yacouba, Guéré) ²	Conflits autochtones/allochtones (baoulé, senoufo)	Conflits autochtones / allogènes (venues d'autres pays de la CEDEAO ³)	Conflits personnes physiques/personnes morales (SODEFOR ⁴)
Manifestations				
Total	34/40	32/40	33/40	12/40

Note. ×: n'existe pas dans le village
 ××: rare (c'est-à-dire un cas sur trois ans)
 ×××: quelque fois (2 à 3 cas par an)
 ××××: fréquent (1 à 2 cas par mois)
 ×××××: très fréquent (plus de 3 cas par mois)

Quatre types d'acteurs sont impliqués dans les conflits fonciers du monde rural. Ce sont les populations autochtones, les allochtones, les allogènes et l'Etat, représenté par une société d'Etat, la SODEFOR. Les conflits entre autochtones sont en fait des conflits qui éclatent entre les membres d'une même famille. Ce type de conflit est plus fréquent (34/40) dans les régions forestières du sud et de l'ouest. Ensuite viennent les conflits entre autochtones et allogènes (33/40) puis entre autochtones et allochtones (32/40). Les autochtones représentent ainsi les acteurs principaux au centre de l'essentiel des conflits étudiés. Dans les quatre types de conflits présentés, ils sont au centre de trois au moins. Ils sont fréquemment et très fréquemment concernés par toutes les formes de manifestations sauf le «déguepissement de familles». Ils sont chez eux de toutes les façons mais leur position centrale les rend plus vulnérables puisque tout conflit qui se déclenche sur le foncier les implique forcément. Ils sont en conflit entre eux, membres d'une même famille ou d'un même village. Ils sont en conflit avec les allochtones et ils sont en conflit avec les allogènes. Ils sont même parfois en conflit avec la SODEFOR c'est-à-dire l'Etat, puisqu'ils autorisent l'installation des populations allochtones et allogènes dans les forêts classées. Il faut préciser ici que la SODEFOR intervient pour le déguerpissement des populations lorsqu'elles occupent illégalement les réserves nationales ou forêts classées.

Les manifestations des conflits fonciers s'observent à travers des violences verbales, physiques ou mystiques aboutissant à la remise en cause de la cohésion sociale dans le village. Ces conflits sont rarement latents. Ils se présentent généralement sous la forme de conflits ouverts car ce qui oppose les antagonistes est un enjeu vital. Chaque acteur lutte pour conquérir ou préserver une parcelle de terre qui représente son espace vital. Plusieurs cas recensés permettent d'illustrer ces différents types de conflits.

2.6 Quelques Récits Relatant le Vécue des Déscolarisés Confrontés a des Conflits Fonciers

Les deux types d'acteurs ayant participé à l'étude (notables ou chefs de village et déscolarisés planteurs ou agriculteurs) ont été invités à présenter quelques histoires de conflits fonciers. C'est ainsi que du côté de la chefferie traditionnelle, des cas de conflits traités au cours de l'année

2015 sont présentés. Quant aux déscolarisés, ils décrivent des situations de conflits fonciers dont ils ont été témoins ou parties prenantes dans leur région.

2.6.1 Des Récits de Conflits Fonciers a L'Ouest du Pays

Dans l'ouest, les trois régions du Guémon, de la Marahoué et du Tonkpi sont les terrains retenus pour la fréquence des conflits fonciers qui s'y déroulent. A en croire les chefs traditionnels interrogés, il y a eu au cours de l'année 2015, 81 cas de conflits fonciers à Bangolo et 27 cas à Duékoué. Tous ces cas ont dépassé le stade du règlement villageois et sont parvenus chez le juge du tribunal de Man.

Un notable du village de Ouattaradougou dans la sous-préfecture de Duékoué, donne le récit d'une histoire en cours. M. Kéi, fut désigné par sa famille pour gérer le patrimoine familial de 12 hectares de forêt. Mais il s'est mis à vendre quelques hectares chaque fois qu'il avait des difficultés financières jusqu'à ce qu'il n'en reste que trois. Après plusieurs échecs au baccalauréat, son jeune frère décide de retourner à la terre et réclame sa part de la forêt. La découverte de la vérité et le refus de partager les trois hectares fait naître un violent conflit fratricide faisant des blessés graves à la machette. Saisi de l'affaire, la chefferie traditionnelle s'efforce de calmer les protagonistes et de trouver une issue au conflit.

Le chef du village de Koudougou, de la sous-préfecture de Bouaflé a été saisi d'une affaire opposant deux familles. M. Souleymane, exploitant d'une parcelle de 10 hectares, affirme l'avoir acheté par un arrangement à l'amiable avec M. Antoine à 500.000f en 1982. Selon lui, toute la famille de M. Antoine était témoin de la transaction. A cette date, les enfants de M. Antoine sont très jeunes et le plus âgé fréquente la classe de CE2. Après sa mort, les enfants déscolarisés, ne reconnaissent pas la vente et réclament la parcelle de terre pour leur retour à la terre. Le chef de village doit ainsi rendre justice dans cette affaire opposant M. Souleymane et les héritiers de la famille de feu Antoine à propos d'un contrat conclu entre deux analphabètes il y a plus de 30 ans.

A Logoualé, zone forestière très propice à l'agriculture, les conflits fonciers sont très fréquents. Le jeune Dion, après plusieurs tentatives infructueuses au baccalauréat, décide de retourner dans son village Yapleu, pour cultiver la terre laissée par son père décédé. Sur les lieux, il constate que ses deux frères restés au village ont vendu une partie de la forêt à un burkinabé et se sont partagé le

reste. Il réclame sa part. Devant le manque de réaction des frères, il porte l'affaire au tribunal de Man. Mais l'affaire traîne, ce qui l'exaspère. Il décide alors de récupérer la parcelle du burkinabé de force en l'attaquant à coup de gourdin. Blessé gravement, ce dernier porte plainte à la gendarmerie.

Ces récits mettent en évidence quelques principaux facteurs à la base des conflits fonciers dans l'ouest du pays. D'abord, ces conflits naissent à la suite de la vente des terres cultivables et surtout après la mort des propriétaires terriens. Ensuite, ils opposent soit des frères d'une même famille soit une famille autochtone à des allochtones ou allogènes. A présent que disent les acteurs originaires du sud du pays ?

2.6.2 Cas de Conflits Entre Autochtones au Sud

Au sud, les personnes interrogées ont présenté les conflits fonciers dans les régions de l'Agneby Tiassa (Agboville), de la Mé (Alépé, Azopé) et du Loh-djiboua.

Dans les régions de l'Agneby Tiassa et de la Mé, les conflits fonciers éclatent généralement entre les membres d'une même famille (conflits intra familiaux). Ce type de conflit fait la particularité de la région. Soit un père traduit son fils ou son neveu devant la gendarmerie ou la justice pour une mésentente sur la gestion des terres familiales. Soit un fils traduit son père à la justice pour avoir vendu les terres dont il doit hériter.

Voici le témoignage d'un déscolarisé concernant les conflits fonciers dans le village d'Ahoutoué, (département d'Alépé). Le village repose sur cinq grandes familles: les Keu, les Beu, les Gnin, les Dzo, et les Gnon. Chaque grande famille est propriétaire terrien. L'accès à une parcelle de terre se fait avec l'accord de toute la grande famille. Avec la rareté des terres, les jeunes qui obtiennent une parcelle de terre ne peuvent l'exploiter sur une longue durée. Et donc impossible de planter des cultures de rente. Celui qui s'entête voit ses plants d'hévéa saccagés par les autres membres de la grande famille, ce qui entraîne des conflits fonciers portés chez le chef du village puis à la justice. En moyenne 45 litiges fonciers par mois dans cette localité. En 2015, sont portées devant les autorités administratives (gendarmerie, préfecture, justice), 538 cas de litiges fonciers avec 18 condamnations allant de 3 à 6 mois de prison ferme pour agressions à la machette.

Le chef du village de Yadio dans l'Agneby Tiassa présente les faits suivants. En 2015, le tribunal d'Agboville a rendu 94 décisions judiciaires dont 80 concernent des litiges fonciers (85,10 %). Selon le chef interrogé, ces litiges opposent soit les membres d'une même famille soit les membres de différentes familles du même village ou de deux villages voisins, des autochtones aux populations allochtones (baoulés, sénoufo, wè...), les autochtones aux populations allogènes (venues de la CEDEAO), les personnes physiques aux personnes morales. A en croire l'interviewé, la chefferie gère plusieurs conflits liés au problème de délimitation des parcelles de terrain cédées.

L'exploitant dépasse ses limites et s'arrange pour obtenir un certificat foncier.

Dans le même village, Yavo, un jeune déscolarisé de 30 ans, s'est installé au village pour faire de l'agriculture. Il raconte son vécu.

J'ai porté plainte à la justice contre mon frère aîné pour avoir vendu le patrimoine forestier familial à un allogène. Le grand frère a d'abord nié les faits, puis a reconnu avoir fait un «partenariat». Mais à sa grande surprise, il constate que son partenaire détient un certificat foncier du site dont les limites ne sont pas celles de l'accord .

Dans les échanges, un chef de village justifie la pratique du «partenariat». Pour lui,

si les parents mettent en place des partenariats, c'est parce qu'ils n'ont pas les moyens pour exploiter la forêt. Ils ont donc besoin d'un partenaire capable de mettre en valeur la forêt. Mais c'est au moment du partage de la plantation que l'un des deux partenaires cherche à gruger l'autre.

Les plaintes à la gendarmerie peuvent prendre différentes tournures. C'est l'exemple de la plainte de veuve N'CHO contre le premier fils de son défunt mari qui a vendu les terres familiales pour payer son voyage en Europe. C'est aussi le cas de A. M., déscolarisé et retourné dans le village de Nébo près de la ville de Divo compte son histoire:

quand j'étais petit, à l'école primaire, mon père avait fait un contrat «travail partagé » avec son manœuvre. Mais il se plaignait tout le temps car ce dernier lui donnait très peu d'argent après la vente du cacao. Au collège à Divo, mon père me disait: «si ça va pas à l'école, viens m'aider au champ». Après trois échecs au BEPC et suite au décès de mon père, j'abandonne l'école et décide de retourner à la terre. A ma grande surprise, le manœuvre s'est emparé du champ et a distribué le reste des terres à ses enfants. Selon lui mon père lui avait vendu le reste de la forêt. Mais comment m'occuper de la scolarité de mes jeunes frères et de notre maman déjà vieille ? Il a fallu qu'on se découpe à la machette pour arracher une partie des terres.

Au sud, les conflits sur le foncier rural se caractérisent par deux principales dimensions. D'abord ils ont une forte dimension familiale. Ici, les décisions de la grande famille priment sur les ambitions de l'individu. Ces conflits deviennent ainsi des conflits intra-familiaux. Ils remettent en cause la cohésion familiale et créent de profondes dissensions entre les familles d'un même village ou de villages voisins. Ensuite, les conflits fonciers sont beaucoup liés à la pauvreté des populations rurales. Cette pauvreté justifie, selon les propos des enquêtés, la vente anarchique des terres familiales ainsi que les contrats de «partenariat» dont les propriétaires terriens contrôlent mal l'issue. Sur ce sujet quels sont les propos des acteurs du centre du pays?

2.6.3 Cas de Conflits au Centre de la Côte d'Ivoire

Au centre de la Côte d'Ivoire, c'est la région du Gbêkè qui a produit les échantillons de personnes enquêtées.

Réagissant sur la question de la source des conflits fonciers dans sa région, le chef du village de Krofouinsou

(près de Botro) affirme ceci: «Notre région ne connaissait pas de conflit foncier avant les années 2000. C'est le développement des plantations d'anacarde qui a provoqué les problèmes de terres». En fait, selon ce chef, tant que les paysans cultivaient le vivrier (igname, maïs, riz, manioc) ou les cultures saisonnières (le coton), chaque paysan trouvait toujours de la terre pour les besoins de sa famille. Avec l'arrivée de l'anacarde, une plante pérenne qui mobilise la terre pendant des dizaines d'années voire même toute une vie, tout devient différent. De plus, la culture de cette plante est aussi rentable que le café ou le cacao.

A en croire le chef du village de Golikro (près de Béoumi), en pays akan la terre ne se vend pas. Elle peut être léguée moyennant des objets symboliques comme un tissu percale ou des bouteilles de liqueur. Mais après la mort du bénéficiaire, elle ne devient pas une propriété dont ses enfants peuvent hériter.

A Péténou (près de Bodokro), les déscolarisés font le récit d'un conflit foncier entre deux villages voisins. Dans les années 1980, le vieux Kolba cultivait ses terres qui étaient délimitées par le courant d'une rivière. De l'autre côté de la rivière s'étendaient les terres du vieux Katé, du village voisin. Chacun connaissait parfaitement les limites de ses terres et tout se passait très bien. Les deux voisins étaient même amis. Après la mort de ces deux propriétaires terriens, les descendants déscolarisés du vieux Katé ne reconnaissent plus les limites observées par les parents. Ils tentent de s'emparer de certaines parcelles supplémentaires en y plantant des pieds d'anacarde. L'affaire dégénère. Les deux familles s'attaquent à coup de machette et de gourdin. Chaque village sort ses fusils de chasse pour en découdre avec le voisin envahisseur. L'intervention de la gendarmerie puis des chefferies traditionnelles met fin au conflit en procédant à une nouvelle délimitation des terrains.

Outre ce récit, les déscolarisés affirment vivre une expérience complexe. D'une part ils ont des difficultés à trouver du travail en ville. D'autre part, leur retour au village est souvent considéré comme l'arrivée d'envahisseurs, d'indésirables qui reviennent comme des parasites pour exiger le partage des biens (les terres) des villageois. La culture de l'anacarde a en effet changé les mentalités dans la région. Les populations se sont aperçues que la terre est une véritable source de richesse qu'il faut savoir préserver.

Dès lors, les déscolarisés doivent lutter dur pour obtenir un lopin de terre. C'est le cas de Mayo, fille unique d'un propriétaire terrien décédé. En effet, affaibli par la maladie, son père avait confié ses champs à son frère Pétio dans le cadre d'un contrat de «travail partagé». Dès la mort du père, l'oncle Pétio s'empare de toutes les terres et refuse de partager avec Mayo sa nièce qui, après plusieurs tentatives infructueuses au baccalauréat est revenue au village. Elle doit recourir à la médiation d'un notable du village. Ce dernier rencontre Pétio qui tente

de justifier sa démarche: «toutes les personnes consultées m'ont convaincu que les femmes n'ont pas droit à la terre». Le vieux notable lui rappelle alors qu'il risque sa vie s'il ne respecte pas la parole des morts. La mort frappe toujours celui qui a tort dans un conflit sur la terre. Après cette rencontre un partage des terres est effectué et Mayo obtient la superficie de cinq hectares.

Il est clair à ce niveau que l'apparition des cultures de rente, les problèmes de délimitation des terres et les difficultés d'intégration des déscolarisés dans le milieu rural sont à la base des conflits fonciers au centre du pays. Les récits des acteurs du nord du pays portent-ils sur des contenus différents ?

2.6.4 Cas de Conflits au Nord de la Côte d'Ivoire

Les régions du Poro, du Béré et du Tchologo constituent les échantillons de terrains enquêtés au nord. Les propos des chefs traditionnels sont bien clairs. Très peu de cas de conflits fonciers ruraux au nord car moins de pression sur les terres qui ne sont pas riches comme au sud. Surtout la rigueur des traditions limite les velléités d'accaparement. En effet, les conflits sur le sol sont interdits et les propriétaires terriens se connaissent et sont seuls habilités à adorer la terre par des libations, des sacrifices. Ils connaissent parfaitement les limites de leurs terres. D'où tout conflit foncier se solde par la mort brutale de celui qui a tort ou qui transgresse les règles ancestrales. Cela est valable à Korhogo, à Niellé et à Dianra.

Cela dit, les chefs reconnaissent toutefois l'existence de trois sources de conflits fonciers au nord. Il s'agit de litiges liés à la délimitation des parcelles cultivées, de conflits nés de l'orpaillage clandestin qui détruit les terres cultivables et surtout du conflit opposant agriculteurs et éleveurs. En effet, les conflits les plus fréquents au nord du pays opposent agriculteurs et éleveurs. Souvent le bétail dévaste les plantations des paysans. Ce qui provoque des violences pouvant dégénérer en affrontements entre communautés villageoises et même en déplacement de populations.

Un déscolarisé précise qu'à Niellé, les conflits fonciers portent généralement sur la délimitation des parcelles de champs d'anacarde, de coton ou de noix de cajou. Les déscolarisés qui veulent retourner à la terre ne sont pas toujours les bienvenus au village. Les terres deviennent rares et les frères restés au village acceptent difficilement de les partager avec les déscolarisés.

Certes, il existe des conflits liés au foncier dans le nord du pays mais ils se justifient par des causes différentes de celles du sud et de l'ouest. Au cours de l'enquête, aucun acteur n'a évoqué de cas de vente de terre dans cette région. De plus, le droit coutumier est appliqué dans toutes les régions visitées. Si les conflits sont moins fréquents au nord, c'est peut-être parce que cette région, moins favorable aux cultures traditionnelles de rente (café, cacao) subit moins de pressions de la part des allochtones et des allogènes. Bref, les résultats de cette recherche ne soulèvent-ils pas encore des interrogations et des débats ?

3. DISCUSSION

Il faut rappeler que cette étude visait trois objectifs qui sont tous atteints. Les taux de déscolarisation en Côte d'Ivoire sont connus, la certitude que d'importantes proportions de déscolarisés retournent à la terre est fondée et les causes ou manifestations des conflits fonciers du monde rural sont analysées. La première interrogation qui découle des résultats présentés renvoie à la question de la déscolarisation et de l'analphabétisme.

3.1 A Propos de la Déscolarisation et de l'Analphabétisme dans un Pays en Développement

Les chiffres analysés indiquent que 40% d'écoliers, 63% de collégiens et 80% de lycéens sont déscolarisés en 2013. Est-il besoin d'ajouter que la déscolarisation avant la fin du collège expose le jeune à l'analphabétisme? Les données analysées dans le Tableau 1 montrent clairement que les jeunes quittent l'école pour trois raisons : l'abandon scolaire, l'insuffisance de résultats et le retrait de force par les parents. Ces résultats confirment ainsi la première hypothèse émise au départ de l'étude: «Trois principales variables expliquent la déscolarisation en Côte d'Ivoire à savoir, l'abandon scolaire, l'insuffisance de résultats et le retrait de force par les parents».

Ces variables interpellent à la fois les familles et les acteurs ou animateurs de l'école. Du côté des familles, l'on peut imaginer l'impact de la pauvreté et du manque de sensibilisation. Concernant l'école, l'éloignement de l'établissement du lieu d'habitation, les conditions de scolarisation (absence de cantines scolaire, difficultés de logement), l'inefficacité des maîtres sont des éléments d'explication.

En tout état de cause, un tel tableau traduit la faiblesse des performances du système éducatif et introduit le débat sur le développement humain. Dans un pays en développement, les ressources humaines de qualité sont indispensables pour la relance de tous les secteurs d'activité, ainsi que le démontre le rapport du PNUD⁹. Cela passe par les stratégies de développement humain centrées sur les individus c'est-à-dire «l'élargissement de leurs libertés et des choix qui leur sont offerts, le renforcement de leurs capacités et l'amélioration de leurs perspectives d'avenir». Selon ce rapport, «c'est en fin de compte la richesse de la vie humaine, et non la richesse économique des pays, qui est précieuse». En fait, que recouvre le concept de développement humain dans l'analyse des questions de développement dans le monde ? Le rapport donne la précision suivante:

le développement humain consiste à acquérir des capacités personnelles et à jouir de plus nombreuses occasions d'utiliser ces capacités. Lorsqu'ils ont plus de capacités et de possibilités, les gens ont plus de choix;

⁹ Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD 2016).

or l'élargissement des choix figure au cœur du cadre du développement humain (PNUD, 2016).

Le secret du développement humain c'est le développement de l'éducation. Les personnes bien formées constituent des ressources humaines de qualité. Et un pays dont les ressources humaines sont bien formées, améliore de fait, la valeur de son IDH¹⁰ et occupe un meilleur rang au classement mondial.

Cela est d'autant plus important que les données démographiques issues du RGPH,¹¹ 2014 indiquent qu'avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2.5%, près de la moitié de la population en Côte d'Ivoire (49.1%)¹² est rurale et vit des ressources de la terre. L'urbanisation est, il faut le signaler, en croissance avec une population essentiellement jeune (41.8% de moins de 15 ans).

De telles données imposent une politique éducative bien adaptée mettant l'accent sur la formation professionnelle qualifiante des jeunes et leur insertion dans les secteurs du secondaire et du tertiaire. Pour un pays qui se veut émergent, le secteur agricole doit revenir aux exploitants agricoles. C'est donc toute une politique de mobilité sociale fondée sur le développement du secteur éducation-formation que l'Etat doit mettre en œuvre.

A présent, que suggèrent le lien entre la déscolarisation et les conflits fonciers?

3.2 De la Déscolarisation aux Conflits Fonciers

Les enquêtes ont fourni des résultats sur la problématique du retour à la terre et des conflits fonciers dans le monde rural ainsi que les types d'acteurs en conflit, la récurrence des litiges, leurs causes, leurs manifestation et le tout appuyé par des récits de situations vécues par les enquêtés. Les données analysées au sud, à l'ouest, au centre et au nord du pays apportent une confirmation de la deuxième hypothèse de l'étude. En effet, «La récurrence des conflits fonciers du monde rural est en relation avec la vente des terres et la raréfaction des parcelles cultivables». Ces conflits impliquent des dimensions à la fois juridique, économique et sociale.

Sur le plan juridique, il faut noter que le foncier rural est traditionnellement organisé par le droit coutumier en vigueur dans chaque milieu social. A en croire, Galé gbagbé,

l'expression droit coutumier ou droits coutumiers est donc usitée pour désigner le corps de règles non écrites d'essence coutumière qui s'applique à un groupe social ; un corps de règles qui est caractérisé par un singularisme en ce qu'il allie juridisme et sacralité. Le décret du 16 février 1971¹³ les définit comme

¹⁰ Indice de Développement Humain.

¹¹ Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014.

¹² Source: AGEPE (Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi), 2012.

¹³ Décret n°71-74 du 16 février 1971 relatif aux procédures domaniales et foncières.

«les droits portant sur l'usage des sols, des droits personnels à ceux qui les exercent et ne peuvent être cédés à quelque titre que ce soit».

En droit coutumier traditionnel, la terre ne peut être cédée à un étranger. La notion d'étranger recouvre cependant un sens particulier dans ce milieu. Elle désigne toute personne qui n'est pas descendant de la communauté alors qu'en droit positif, il s'agit d'une personne n'ayant pas la nationalité ivoirienne. Le droit coutumier traditionnel autorise toutefois la transmission de la propriété foncière aux étrangers après un rituel et avec l'accord du groupe. Le rituel peut permettre l'intégration du nouvel acquéreur dans la communauté (Galé Gbagbé, 2013).

Mais, l'application du droit coutumier pose un certain nombre de problèmes en raison de la diversité des systèmes juridiques coutumiers. Devant cette situation, les pouvoirs publics décident de réglementer ce secteur en prenant la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural. Cette loi, en son article 1 prescrit que les non nationaux ne sont pas admis à être propriétaires du domaine foncier rural. Le seul critère d'accès à la propriété foncière, selon cette loi, c'est donc la nationalité.

La dimension économique des conflits fonciers est liée aux cultures de rente (café, cacao, hévéa, anacarde) source de revenus importants. Ces cultures nécessitent une occupation des terres pendant au moins toute une vie. Les conflits sont donc plus récurrents au sud et à l'ouest en raison des forêts et de l'ancienneté des cultures de rente sources de d'attraction. Ces conflits font leur apparition au centre et au nord dans les années 2000 avec l'arrivée de la principale culture de rente de ces régions, l'anacarde. Le monde rural trouve là un moyen de sortir de la pauvreté. Le partage des terres avec les déscolarisés devient difficile car dans les représentations des populations, tous ceux qui ont été scolarisés disposent d'atouts pour s'intégrer dans une activité professionnelle en ville.

Quant à la dimension sociale des conflits fonciers, elle peut être interprétée comme la traduction d'un déséquilibre dans la dynamique sociale : une population majoritairement jeune et mal formée, mal orientée dans les secteurs sociaux devient source de conflit social. Faute d'emplois en ville où il est possible de s'orienter dans le secteur industriel ou les services et les affaires, les jeunes déscolarisés sont massivement réduits à rester dans le secteur primaire, l'agriculture. Leur contribution au développement devient faible. Et les difficultés de se faire accepter par les siens pour bénéficier d'une parcelle de terre évoquent la problématique de l'exclusion sociale déjà abordée dans les travaux des sociologues français. Le passage de la vie d'élève à celle d'adulte exerçant une activité dans le secteur primaire est en réalité une phase de transition. Si cette transition est mal négociée cela peut conduire à une exclusion durable d'une frange importante de la jeunesse, comme le démontre Olivier Galland (1996).

CONCLUSION

Pour finir, il faut noter que même si la déscolarisation n'est pas à l'origine de tous les conflits fonciers, elle est un facteur non négligeable de leur manifestation. Son ampleur, dans une société qui se veut émergente, est le signe d'un déséquilibre pouvant conduire à une rupture de l'ordre social. Le retour massif de la jeunesse dans le secteur primaire (agriculture, forêt, élevage, pêche) alors qu'elle serait plus utile dans les secteurs secondaire (industrie, artisanat, mines, bâtiment et travaux publics) et tertiaire (transports, commerce, services) est déjà un signe de dysfonctionnement social. Les conséquences d'une telle situation sont importantes. D'une part c'est la preuve que le tissu économique national n'est pas suffisamment diversifié et équilibré. D'autre part une répartition déséquilibrée de la jeunesse dans les secteurs de l'économie est une source inévitable de conflits sociaux. Le secteur primaire ne peut accueillir tous les laissés-pour-compte de l'école sans subir de perturbation, de crise et de conflit. S'il y a plus de main d'œuvre que de place disponible, les conflits deviennent inévitables dans le monde rural. Cela se comprend dans la mesure où l'arrivée des déscolarisés crée de nouvelles relations sociales au sein des communautés rurales. Et ces relations sociales autour d'enjeux vitaux liés au partage des terres impliquent des rapports de conflit. Sur ce point, Max Weber (1971) précise que le conflit est une relation sociale. La relation sociale est quant à elle un comportement réciproque de plusieurs individus. Cette relation peut s'exprimer sous la forme de l'entente et de l'amour, ou au contraire, du désaccord et de la haine. Considérer les conflits comme une relation sociale détermine notre attitude vis-à-vis d'eux. C'est dire que le conflit est naturel. Il est dans toute société humaine. Ce n'est donc pas l'existence du conflit qui est un problème mais comment le dépasser.

Deux stratégies existent pour dépasser et prévenir les conflits sociaux d'une plus grande ampleur en Côte d'Ivoire. La première consiste à revisiter la loi sur le foncier rural en tenant compte de l'évolution des sociétés rurales. Cette loi doit s'accompagner de délimitations officielles des parcelles entre villages et entre différents propriétaires. La seconde stratégie correspond au développement de politiques publiques d'éducation-formation afin de prévenir tout embrasement du champ social. En effet, l'éducation est le moteur de toute mobilité sociale (horizontale ou verticale) dans les sociétés modernes. De plus, elle est au centre de tout projet démocratique. Elle est un droit. Le citoyen doit disposer des moyens nécessaires pour exercer concrètement ses droits. L'école doit donc donner à tous, les capacités nécessaires pour participer réellement à la vie publique (Dominique Schnapper, 2000).

Ce point fondamental est largement développé par les Organisations internationales comme l'UNESCO et le PNUD. Selon le *Rapport mondial de suivi sur l'éducation* de l'UNESCO (2016), l'éducation est intimement liée aux

17 Objectifs de développement durable. Ce rapport précise également qu' «un niveau d'instruction plus élevé est l'un des leviers pour transformer l'existence des individus, en permettant de réduire la pauvreté, d'améliorer la santé, de promouvoir les technologies et de renforcer la cohésion sociale».

RÉFÉRENCES

AGEPE. (2013). *Situation de l'emploi en Côte d'Ivoire en 2012*.

Rapport de Synthèse, Juillet.

Akotia, B. K. (2006). *La gestion des conflits chez les Akebu du Togo*. Thèse de Doctorat en ethnologie. Strasbourg, ANRT.

Baudelot, C., & Establet, R. (1971). *L'École capitaliste en France*. Paris: Maspéro.

Best, F. (1999). *L'échec scolaire*. Paris: Puf.

Boudon, R. (1973). *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles*. Paris: A. Colin.

Bourdieu P. (1979). *La distinction, critique sociale du jugement*. Paris: Edition de Minuit.

Bourdieu, P., & Passeron, J.-C. (1964). *Les Héritiers*. Paris: Edition de Minuit.

Bourdieu, P., & Passeron, J.-C. (1970). *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris: Ed. de Minuit.

Crozier, M. (1970). *La société bloquée*. Paris: Seuil.

Crozier, M., & Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*. Paris: Grasset.

De Queiroz, J.-M. (1995). *L'école et ses sociologies*. Paris: Nathan.

Dubet F., (1996). L'exclusion scolaire: Quelles solutions? In *L'exclusion l'état des savoirs*, sous la direction de Serge Paugam. Paris: La Découverte.

Dubet, F. (2010). *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*. Paris: Seuil.

Duru-Bellat, M. (2002). *Les inégalités sociales à l'école. Genèse et mythes*. Paris, PUF.

Galé Gbagbé, J.-P. (2013). Les droits coutumiers à l'épreuve des réformes foncières en Côte d'Ivoire. *Actualités Juridiques*, (77), 97-107.

Galland, O. (1996). Les jeunes et l'exclusion. In *L'exclusion. L'état des savoirs*, sous la direction de Serge Paugam. Paris: La Découverte.

Mboumoua, W. A. E. (2001). Eléments d'une culture de la paix en Afrique centrale. In *La prévention des conflits en Afrique centrale. Prospective pour une culture de la paix*(pp.189-199). KARTHALA.

Ministère de l'éducation Nationale. (2013). *DPES Rapport d'analyse statistique du système éducatif 2012-2013*.

Ministère de la construction et de l'urbanisme de Côte d'Ivoire. (2016, Juin). L'urbanistique. *Mensuel*, p.018.

Picard, D., & Marc, E. (2015). Les conflits relationnels. *PUF Que sais-je?*

PNUD. (2016). *Rapport sur le développement humain 2016. Le développement humain pour tous*. New York: PNUD.

Ravon, B. (2000). *L'«échec scolaire»*. Histoire d'un problème public. Paris : Press Edition.

République de Côte d'Ivoire. (2009). *Rapport national sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*.

Schnapper, D. (2000). *Qu'est-ce que la citoyenneté?* Paris: Gallimard.

UNESCO. (2016). *Rapport mondial de suivi sur l'éducation. L'éducation pour les peuples et la planète: Ccréer des avenir durables pour tous*. Paris: UNESCO.

Weber, M. (1971). *Economie et société*. Paris: Plon.